

LE PROCUREUR S'INVITE À L'ÉTAT CIVIL DE LA CLINIQUE

REIMS-BEZANNES Désormais, c'est au sein même de la polyclinique qu'est installé le service de l'état civil. Un service de proximité unique et dérogatoire, validé par le procureur de la République.



Hier, le procureur de la République est venu faire le point sur le nouveau service de l'état civil installé au sein de la polyclinique de Reims-Bezannes. Deux agents ont été affectées. Elles gèrent une dizaine de naissances par jour. Rami Waffert

Le 28 mai dernier, à 00 h 06 très précises, naissait Mzuri, le premier bébé de la toute nouvelle polyclinique de Reims-Bezannes. Un événement à part entière, la dernière naissance enregistrée à Bezannes remontant à 1996, l'avant-dernière à 1971... Quatre mois plus tard, les chiffres ont littéralement explosé : 1 150 naissances supplémentaires ont été enregistrées à l'état civil, de même que 110 décès. Du jamais vu pour Bezannes qui compte moins de 1 500 habitants. L'arrivée de la polyclinique a tout simplement bouleversé la donne... Elle a surtout compliqué la tâche pour les services de l'état civil de la commune.

UN SYSTÈME DÉROGATOIRE

Quand on sait que la polyclinique table sur 4 000 naissances à l'année (soit 70 % des naissances du Grand Reims), on comprend mieux la difficulté pour la mairie de Bezannes de gérer un tel afflux de naissances, mais aussi de décès... Difficile, mais pas impossible.

« On a anticipé, confie Jean-Pierre

Belle, le maire de Bezannes. Avant, à Courlancy, à chaque naissance, les documents étaient envoyés à la mairie de Reims par porteur. Il n'était pas envisageable pour nous de gérer de tels chiffres. Je ne vous cache pas que j'étais heureux d'accueillir la polyclinique à Bezannes. L'une des plus grandes de France. Mais, honnêtement, je me suis demandé comment on allait s'en sortir. On a donc réfléchi et décidé, avec accord du parquet et de la polyclinique, de créer un service de l'état civil au sein même de l'établissement, comme ça se fait déjà dans des grandes villes, notamment à Lyon, Bordeaux ou Montpellier. Opérationnel depuis l'ouverture de la polyclinique, ce nouveau service de proximité, apprécié par les parents qui n'ont plus à se déplacer, a trouvé sa vitesse de croisière... avec une moyenne de dix naissances par jour.

Hier, le procureur de la République de Reims, Matthieu Bourrette, s'était invité dans ces locaux annexes de l'état civil afin de faire le point sur l'efficacité d'un dispositif innovant qui n'aurait pu voir le jour

sans son accord. « C'est un système totalement dérogatoire, précise-t-il. Normalement l'état civil est géré en mairie, ou alors c'est un agent de l'état civil qui passe. Il n'existe pas de texte qui autorise l'installation de bureaux de l'état civil ailleurs qu'en mairie. Lorsque le maire de Bezannes s'est rapproché du parquet civil, on a travaillé pour trouver un système qui garantisse la sécurité des actes de l'état civil. On parle de documents essentiels et sensibles. Si vous n'avez pas d'état civil, vous n'existez pas. Dans une commune de 1 500 habitants, il n'était pas envisageable de voir chaque jour débarquer une dizaine de personnes. Notre difficulté,

outre des contraintes calendaires, il fallait ouvrir le service en même temps que la polyclinique, c'était de garantir la traçabilité et la sécurité des actes... D'où l'idée du coffre-fort et de bureaux dédiés avec un personnel formé. »

« Notre difficulté, c'était de garantir la traçabilité et la sécurité des actes... »

Matthieu Bourrette

Deux bureaux, avec armoire fortifiée, ont de fait été spécialement aménagés en retrait, mais non loin de l'accueil. Deux agents, Laura et

Marie, ont été détachées (sur la base du volontariat) de l'état civil de la mairie de Reims, pour être rattachés à cette annexe sous l'autorité désormais du maire de Bezannes. Deux autres agents ont également été affectés à la mairie de Bezannes. Une convention de deux ans a ainsi été passée avec la Ville de Reims. Outre désengorger les services de la mairie de Bezannes, l'objectif était également de rendre service aux nouveaux parents. Ce service de proximité est unique dans la région et très peu développé en France. « Les gens sont surpris de cette facilité qui leur permet de rester sur place avec leur bébé, reconnaît le Docteur Nasser, représentant de la SCI des médecins de Courlancy. Nous l'avions envisagé dès le départ du projet, à l'image de ce qui se fait dans les pays anglo-saxons. Ce service, c'est un plus pour nous et pour les patients ». C'est un gage de meilleur service rendu pour le maire de Bezannes, en charge désormais de gérer toutes les naissances de la polyclinique. ■

CAROLINE GARNIER

CHOIX DES PRÉNOMS, LA RÈGLE DE LA TOLÉRANCE

En 2017, en Haute-Garonne, un officier de l'état civil avait signalé au procureur de la République le cas de parents souhaitant appeler leur fils Jihad. La justice peut en effet refuser l'octroi de certains prénoms contraires à l'intérêt de l'enfant. À Reims, le procureur de la République, Matthieu Bourrette, a eu récemment à trancher de la même question. Il a choisi d'autoriser l'utilisation de ce prénom. « La règle ici, c'est la tolérance en matière de prénom », confie Jean-Pascal Arlaux, procureur-adjoint. « Nous sommes davantage confrontés à des gens qui souhaitent changer leur prénom. Le parquet est là pour analyser et légitimer la demande. »